



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Swiss Agency for Development  
and Cooperation SDC



Senegal



Ministry of Infrastructure  
and Water Management



## Atelier mondial sur le financement de la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins.

Garantir un budget national pour soutenir la mise en place, le fonctionnement et les activités des mécanismes institutionnels de coopération transfrontière dans le domaine de l'eau.

Décembre 2023

Exemple du Sénégal à travers l'OMVS et l'OMVG

# PLAN

- **Éléments de contexte**
- **Mécanismes de financements des bassins transfrontières**
- **Contribution des États membres de l'OMVS et de l'OMVG**
- **Initiatives pour le financement**
- **Conclusion**



# ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

- La gestion de l'eau est confrontée à d'énormes besoins d'investissement, non seulement pour les services d'eau et d'assainissement, mais aussi pour la gestion des ressources en eau ;
- L'absence de modèles de financement durables est un défi commun qui empêche souvent les pays d'approfondir leur coopération et de soutenir la mise en valeur de bassins dans les rivières, lacs et aquifères partagés ;
- Les gouvernements, y compris les ministères chargés de l'eau, de l'environnement et des finances, ont la responsabilité de mobiliser un financement durable pour la coopération dans le domaine des eaux transfrontières et de la mise en valeur des bassins.

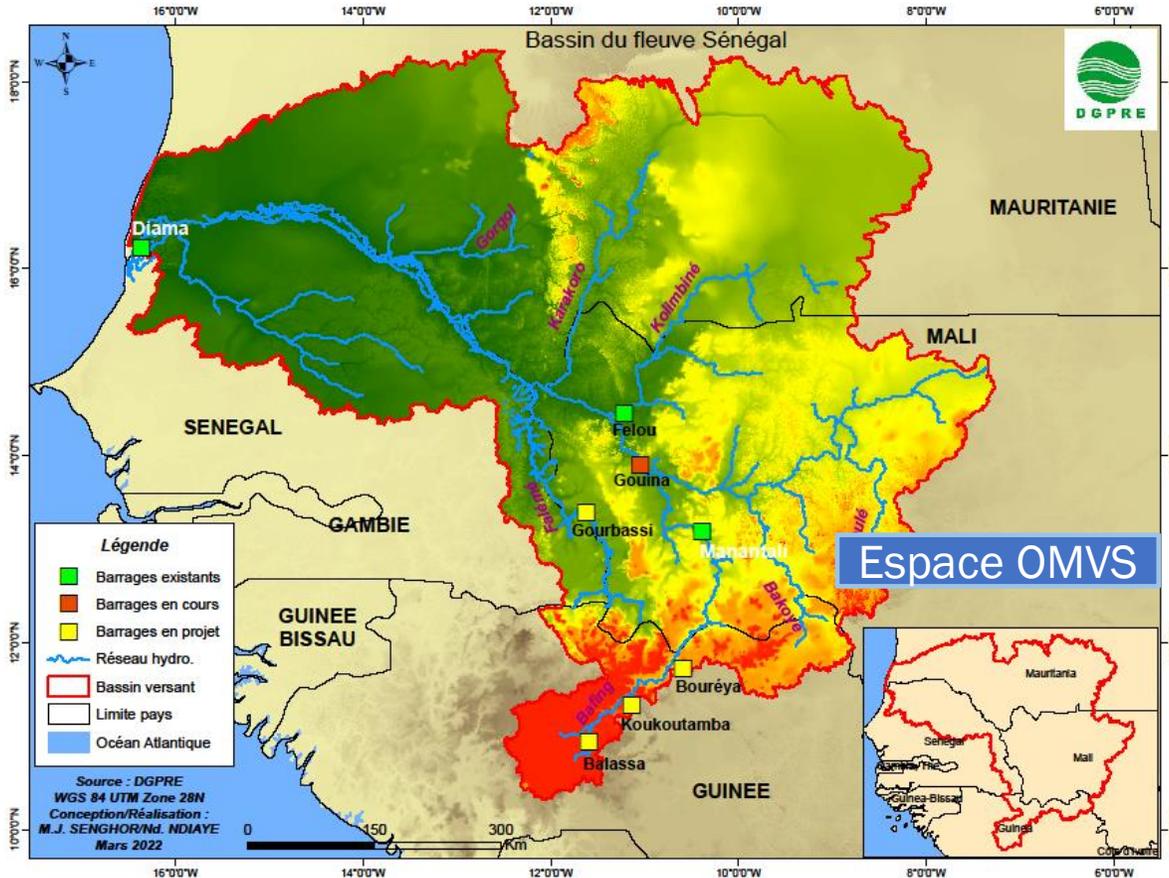


# ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

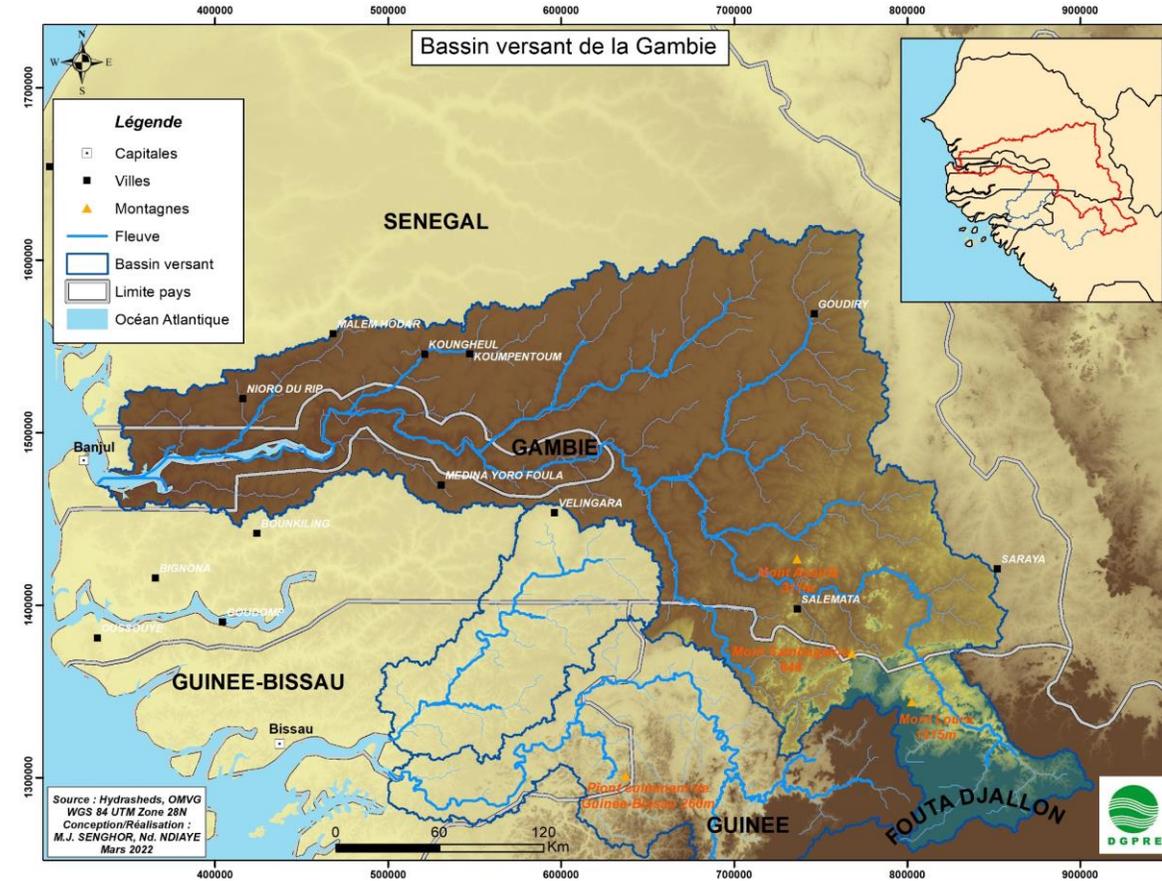
## OBJECTIFS

Montrer les mécanismes de financements des organismes de bassins pour assurer leur fonctionnement.

- Spécifiquement, garantir un budget national pour soutenir la mise en place, le fonctionnement et les activités des mécanismes institutionnels de coopération transfrontière dans le domaine de l'eau.



Espace OMVS



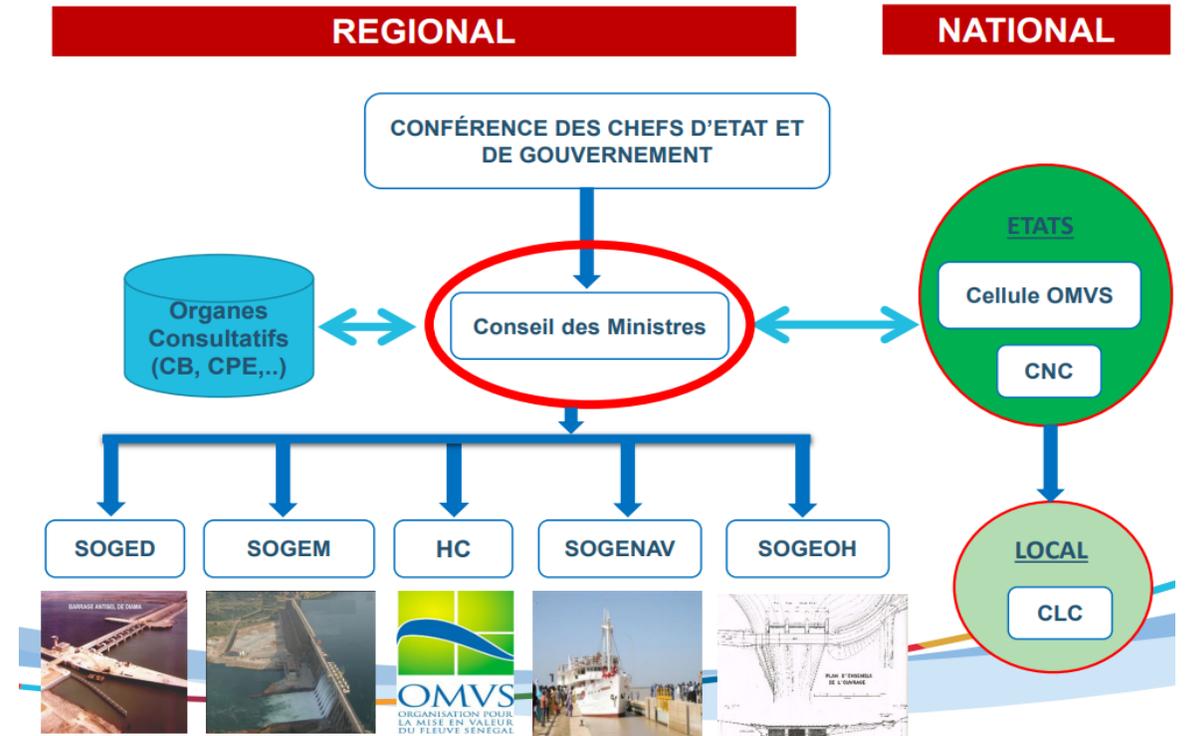
Espace OMVG



## Mécanismes de financements des bassins transfrontières : exemple du Sénégal

- Le Sénégal, membre de l'OMVS et de l'OMVG, contribue chaque année à plus de 2 Milliards FCFA pour le fonctionnement desdits organismes de bassin.
- Auparavant, ses contributions étaient payées par le Ministère des affaires étrangères. Mais, avec ce mode de règlement, des difficultés étaient très souvent notées dans la mobilisation effective des contributions.
- Ainsi, le Sénégal a décidé, ces dernières années, à faire engager directement par le Ministère de l'Eau et l'Assainissement (tutelle de l'OMVS et de l'OMVG) ses contributions à ces organismes. Le Trésor procédera au paiement par la suite.
- Ce changement d'approche, a permis, depuis lors, d'apporter une nette amélioration dans le paiement des contributions du Sénégal.

### DISPOSITIF INSTITUTIONNEL ET DE GOUVERNANCE



# Mécanismes de financements des bassins transfrontières : exemple du Sénégal (2/4)

## Financement des projets structurants

- Le Sénégal, à l'instar des autres pays membres, signe, à travers le Ministère des Finances et du Budget, des accords de crédit avec les PTF, suivant la clé de répartition des coûts et charges du projet concerné.
- Toutefois, il peut arriver que le Sénégal porte, au nom de sa solidarité avec les autres états, tout le financement d'un projet.
- **Exemple du projet de Sambangalou de l'OMVG**
- Et À l'OMVS, **projet navigation sur le fleuve Sénégal**, mais malheureusement la recherche de financement n'a toujours pas abouti.



Maquette barrage Sambangalou



# Mécanismes de financements des bassins transfrontières : exemple du Sénégal

## Cas de la Société de Gestion de l'Énergie du de Manantali (SOGEM)

- La SOGEM seule société de l'OMVS autonome financièrement. Elle assure son propre fonctionnement, mais également elle fait souvent des avances/préfinancements aux autres Sociétés (SOGED, SOGENAV et SOGEOH)
- Pour la SOGEOH, la SOGEM assure, sur décision de ses États actionnaires (Mali, Mauritanie et Sénégal) les  $\frac{3}{4}$  de son budget de fonctionnement. La Guinée n'étant pas encore actionnaire à la SOGEM.
- La SOGEM alloue des dividendes annuels aux États, selon ses bénéfices générés. Certains États acceptent même de payer, à travers ces dividendes, leurs contributions aux autres structures du système OMVS.



# Mécanismes de financements des bassins transfrontières : exemple du Sénégal (4/4)

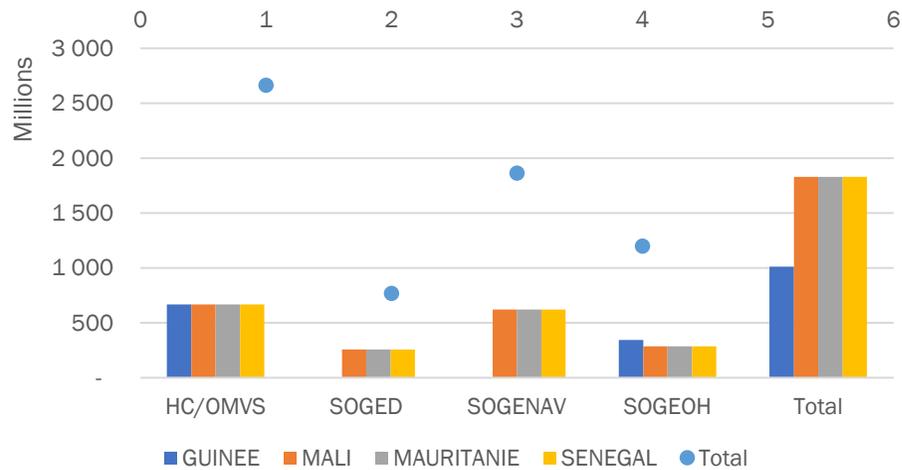
## Cas de la Société de Gestion et d'Exploitation du Barrage de Diama (SOGED)

- La SOGED fait des recettes à travers les redevances de prélèvement d'eau sur le fleuve Sénégal. Seulement le taux de recouvrement de ces redevances est faible (autour de 40%), ne permettant pas ainsi à la SOGED de couvrir toutes ses charges.
- C'est la raison pour laquelle, les États continuent toujours à assurer son fonctionnement à travers les contributions annuelles.

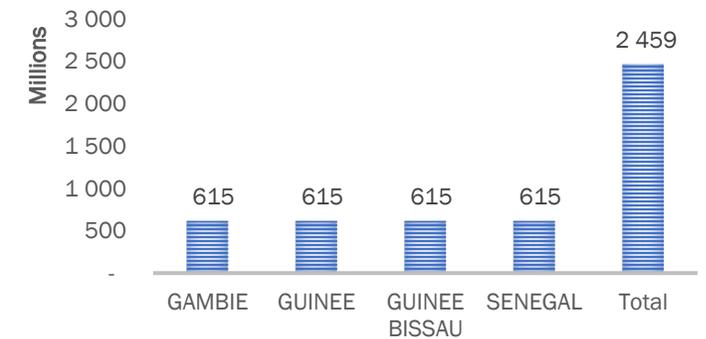


# Contribution des États membres de l'OMVS et de l'OMVG

Contributions annuelles des Etats à l'OMVS

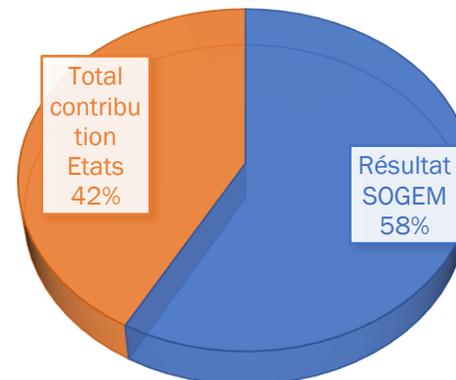


HC/OMVG



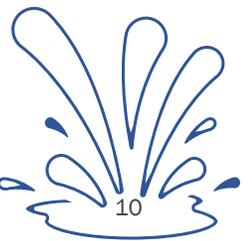
**N.B. :**

- Pour la SOGED et la SOGENAV, la Guinée n'est pas encore actionnaire, donc elle ne contribue pas
- Pour la SOGEOH, il est ajouté dans la contribution de la Guinée les frais de location du siège



# Initiatives pour le financement

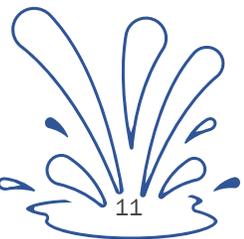
- ❖ Réflexion sur des mécanismes de financement autonome et pérenne pour garantir son fonctionnement et éventuellement ses besoins en investissement et l'entretien de ses infrastructures ;
- ❖ Étude depuis 2016 sur les modalités de financement, la répartition des charges et les flux financiers au sein du système ;
- ❖ Étude sur les mécanismes d'alimentation, de gestion et de fonctionnement d'un Fonds destiné à l'autofinancement du système OMVS ;
- ❖ Une stratégie globale de financement des projets structurants depuis 2022 ;
- ❖ **INITIATIVE DES CHEFS D'ETAT, AU MOIS DE JUILLET 2023** : Mise en place d'une Banque de développement multilatérale pour faciliter la mobilisation des ressources pour le développement du bassin du fleuve Sénégal ;
- ❖ Engagement du Conseil des Ministres, en rapport avec le Haut-Commissariat de l'OMVS, à diligenter une étude pour une mise en œuvre rapide de cette initiative.



# Conclusion

***Toutes ces initiatives ou actions visent, au finish, à rendre le système OMVS autonome pour son fonctionnement et donc de décharger totalement les Etats de leurs contributions.***

***Déjà, une structure de l'OMVS (la SOGEM) est aujourd'hui autonome; les autres le seront certainement, à moyen et long terme, avec notamment (i) la réalisation des barrages programmés, (ii) la mise en œuvre effective du projet navigation et (iii) l'amélioration du taux de recouvrement des redevances de prélèvement d'eau***





***MERCI DE VOTRE  
AIMABLE ATTENTION***